



puzzle des **Diversités**



Dossier pédagogique - Lexique en FALC

Table des matières

Table des matières	2
Lexique LGBTQIA+	3
Présentation des lieux-ressources (Ville fictive)	5
Législation	7
• Mariage	7
• Enfants	7
• Identité de genre	8
• Expression de genre	9
Santé	10
Respect de la vie privée	11
Protection et recours	13
Conclusion	13



Ce document reprend le lexique du dossier pédagogique du Puzzle des diversités, adapté pour être **facile à lire et à comprendre (FALC)** par toutes et tous.

Lexique LGBTQIA+

Identité de genre

C'est le fait de ressentir que je suis un homme, une femme ou un peu des deux.

Le genre, c'est être un homme ou une femme.

Mon identité de genre, c'est le genre qui me convient, que je ressens.

- Soit je sens que je suis un homme,
- soit je sens que je suis une femme,
- soit je sens que je suis un peu des deux.

Une personne née avec une vulve et qui se sent être une femme, on dit qu'elle est **cisgenre**.

Une personne née avec un pénis et qui se sent être un homme, on dit qu'il est **cisgenre**.

Une personne née avec une vulve et qui se sent être un homme, cette personne est transgenre. C'est un **homme transgenre**.

Une personne née avec un pénis et qui se sent être une femme, cette personne est transgenre. C'est une **femme transgenre**.

Orientation sexuelle

C'est le fait d'être attirée par des filles ou des garçons.

L'orientation sexuelle, c'est être amoureux ou attiré par une personne.

- Soit je suis attiré par les filles, les femmes,
- soit je suis attiré par les garçons, les hommes,
- soit je suis attiré à la fois par les femmes et les hommes,
- soit je ne suis attiré par personne.

Quand une femme est attirée par les hommes, on dit qu'elle est **hétérosexuelle**.

Quand un homme est attiré par les femmes, on dit qu'il est **hétérosexuel**.

Quand une femme est attirée par les femmes, on dit qu'elle est **homosexuelle** ou lesbienne.

Quand un homme est attiré par les hommes, on dit qu'il est **homosexuel** ou gay.

Quand une personne est attirée à la fois par les femmes et par les hommes, on dit qu'elle est **bisexuelle** ou pansexuelle.

Quand une personne n'est jamais attirée par quelqu'un, on dit qu'elle est **asexuelle**.

Homophobie, biphobie, transphobie

C'est traiter moins bien des personnes parce qu'elles sont homosexuelles.

La biphobie, c'est traiter moins bien des personnes parce qu'elles sont bisexuelles.

La transphobie, c'est traiter moins bien des personnes parce qu'elles sont transgenres.

Intersexuation

Variations biologiques ne correspondant pas aux définitions binaires du sexe masculin ou féminin.

Le sexe biologique, c'est le sexe qu'on a à la naissance.

Si on naît avec une vulve, on est une fille.

Si on naît avec un pénis, on est un garçon.

Le sexe biologique dépend aussi de petites choses présentes dans le corps. Ces choses portent des noms compliqués : chromosomes, hormones, ... C'est aussi grâce à ces petites choses qu'on est une fille ou un garçon.

Parfois, les personnes naissent avec des hormones et des chromosomes fille et garçon mélangés. Ce sont des **personnes « intersexes »**.

On ne sait pas définir si cette personne est une femme ou un homme. Elle est un peu des deux.

Mégender

C'est dire « elle » à une personne qui se sent être un homme, dire « il » à une personne qui se sent être une femme, dire « il » ou « elle » à une personne qui se sent être à la fois homme et femme (non-binaire).

A une personne non-binaire, on peut dire « iel ». Certaines personnes non-binaires préfèrent qu'on dise « elle » ou « il ». Il faut lui demander ce qu'elle préfère.

Expression de genre

C'est la façon dont une personne s'habille et se comporte selon qu'elle se sent être un homme, une femme ou les deux en même temps.

Certaines femmes expriment très fort leur côté féminin. D'autres pas du tout.

Certains hommes expriment très fort leur côté masculin. D'autres pas du tout.

Par exemple :

- Certaines femmes aiment s'habiller avec des pantalons.
D'autres préfèrent les robes et les jupes.
- Certaines femmes aiment les baskets de sport.
D'autres préfèrent mettre chaussures avec des hauts talons.
- Certaines femmes aiment se maquiller et mettre du vernis à ongles.
- Certains hommes aussi aiment se maquiller et mettre du vernis à ongles.

Coming-out

C'est quand on décide de dire à une ou plusieurs personnes qu'on est homosexuel ou transgenre.

Outing

C'est dire aux autres qu'une personne est homosexuelle ou transgenre sans son accord. C'est très grave de faire ça car ce n'est pas respecter l'intimité de la personne. La personne peut se sentir très triste. En plus, ça peut parfois lui causer des gros problèmes.

Transidentité

C'est quand on a un autre genre que celui reçu à la naissance ;

Par exemple :

- Quand une personne est née avec un pénis mais elle ressent qu'elle est une fille.
- Quand une personne est née avec une vulve, mais elle ressent qu'elle est un homme.

Non-binaire

On est non-binaire quand on ne se sent ni fille ni garçon.

On est non-binaire quand on se sent être un garçon et une fille en même temps.

On est non-binaire quand on se sent parfois être une fille et parfois être un garçon.

Certaines personnes non-binaires préfèrent qu'on dise « elle » ou « il », ça peut dépendre d'une personne à l'autre. On peut dire « iel », car ça fonctionne pour les filles, les garçons et les personnes non-binaires.

Présentation des lieux-ressources (Ville fictive)

Police :

On peut porter plainte à la police quand on nous a fait du mal parce qu'on est homosexuel ou transgenre. Dans ce cas, la loi dit qu'un policier ou une policière qui connaît bien les questions LGBTQIA+ doit être présent.

On pourra dire au policier ou à la policière les choses qu'on nous a dites ou qu'on nous a faites.

Le policier ou la policière pourra nous comprendre et nous aider.

Ecole :

Quand on est élève, étudiant, à l'école on peut trouver une écoute et un soutien de la part de l'équipe éducative (enseignant-es, éducateur·rices, PMS, assistant-es sociaux·ales).

Si on est élève ou étudiant, on peut trouver de l'aide dans notre école. Des professeurs, des éducateurs ou éducatrices peuvent nous écouter et nous conseiller.

On peut aussi recevoir de l'aide d'une personne qui travaille au centre psycho-médico-social (CPMS) lié à notre école. Dans un CPMS il y a des psychologues et des assistant-es sociaux·ales.

Iels peuvent nous écouter et nous conseiller.

Hôpital :

Dans un hôpital, il y a une équipe avec différents professionnels.

Il y a des médecins, des infirmiers, des infirmières, des psychologues et pleins d'autres gens.

Il y a des professionnels qui s'occupent de soigner mon corps.

Il y a aussi des professionnels qui s'occupent de mon esprit et de mon bien-être.

On peut aller chercher de l'aide auprès de ces personnes.

Maison Arc-en-Ciel :

Lieu où on peut trouver un soutien, un accompagnement, des conseils et des ressources liées à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, mais aussi un espace de rencontres et d'activités.

La Maison Arc-en-ciel peut aider une personne qui se pose des questions sur son identité de genre ou sur son orientation sexuelle.

Dans une Maison Arc-en-ciel on peut trouver de l'aide. Les personnes qui travaillent dans une Maison Arc-en-ciel écoutent et conseillent les personnes.

Les Maison Arc-en-ciel peuvent aussi donner des informations.

Les Maison Arc-en-Ciel proposent aussi des activités pour rencontrer d'autres gens.

Famille :

Parfois la famille n'accepte pas qu'une personne est homosexuel ou transgenre. Ça peut rendre la personne très triste et provoquer des problèmes. Parfois, la famille soutient et aide la personne à accepter qu'elle soit homosexuelle ou transgenre. Parler avec des proches qui aime la personne et la respecte peut l'aider à se sentir bien.

Amis :

Je peux trouver du soutien près de mes amis. Mes amis m'écoutent, me réconfortent et m'aident à avoir confiance en moi.

Centre de Planning familial :

Au Centre de planning familial, on reçoit des conseils et des informations sur la sexualité, la contraception, les maladies sexuelles et pleins d'autres choses encore.

Le Centre de planning familial donne des noms d'associations ou de personnes qui peuvent aider à se sentir mieux. Le centre de planning familial est un endroit où on ne sera pas jugé.

Centre de ressources handicaps et sexualités :

Le centre de ressources handicaps et sexualités aide les personnes en situation de handicap. Par exemple, les personnes qui sont en chaise roulante, les personnes aveugles, ou les personnes qui ont une déficience intellectuelle.

Le centre aide aussi les parents des personnes en situation de handicap, et les professionnels qui les accompagnent. Au centre de ressources handicaps et sexualités on peut poser des questions sur l'amour, les relations avec les autres, l'amitié et la sexualité.

Médecin traitant :

Souvent, on peut parler de son homosexualité ou de sa transidentité à son/sa médecin traitant. Un médecin traitant écoute sans juger et répond aux questions sur la santé. Parfois le/la médecin va orienter vers un autre spécialiste de la santé qui saura mieux aider.

Législation

Mariage

En 2003 la Belgique a écrit dans la loi (légaliser) que les couples homosexuels peuvent se marier.

En Belgique, les couples homosexuels ont les mêmes droits que les couples hétérosexuels.

En 2006 la Belgique a changé la loi pour que les couples homosexuels puissent adopter des enfants. La Belgique est un pays où les personnes homosexuelles ont beaucoup de droits. La Belgique est le deuxième pays au monde à accepter le mariage homosexuel !

Maintenant (en 2025) 39 pays ont légalisé le mariage homosexuel.

Les Pays-Bas sont le premier pays à avoir légalisé le mariage pour les couples homosexuels, c'était en 2001. Après il y a eu beaucoup d'autres pays qui ont légalisé le mariage homosexuel. Certains pays ont créé un mariage spécial pour les couples homosexuels, ça s'appelle une « union civile ».

L'union civile permet aux couples homosexuels de se protéger, mais ça protège moins bien que le mariage.

Il y a des pays où les couples homosexuels ne peuvent pas se marier ou avoir une union civile. Ça veut dire que les personnes homosexuelles ont moins de droits que les autres, on appelle ça une discrimination.

Enfants

En Belgique, les couples homosexuels peuvent devenir parents.

Il existe plusieurs manières pour devenir parents, mais ça demande beaucoup de démarches compliquées.

Adoption : Depuis 2006, les couples homosexuels peuvent aussi adopter des enfants, comme les couples hétérosexuels. Mais les procédures d'adoption sont longues et difficiles

Procréation médicalement assistée (PMA) : Une lesbienne (une femme qui est en couple avec une femme) peut avoir un bébé par « insémination artificielle ». Une insémination artificielle, c'est une opération où un médecin met des spermatozoïdes dans l'utérus de quelqu'un pour avoir un bébé.

Gestation pour autrui (GPA) : C'est quand une personne porte un bébé dans son ventre pour une autre personne. Ça permet aux hommes homosexuels de devenir parents.

En Belgique il n'y a pas de loi qui autorise ou interdit d'être enceinte pour quelqu'un d'autre. Comme il n'y a pas de loi qui explique, c'est difficile de s'organiser pour demander à quelqu'un de porter notre bébé dans son ventre

Coparentalité : Certains couples gays (un homme en couple avec un homme) décident d'avoir un enfant avec un couple de lesbiennes. Il y a plusieurs lois qui organisent la vie des parents et des enfants. Par exemple un parent donne son nom de famille, ou quand un parent meurt on reçoit l'argent ou la maison qu'il avait... En Belgique, la loi ne permet d'avoir qu'un ou deux parents.

Dans le monde, la situation pour les couples homosexuels qui veulent avoir des enfants varie beaucoup selon les pays, en fonction des lois, des cultures et des traditions.

Adoption : Certains pays, comme les Pays-Bas, le Canada et l'Espagne, permettent aux couples homosexuels d'adopter des enfants sans restriction. Cependant, dans d'autres pays, comme la Russie ou certains États des États-Unis, les lois peuvent être plus restrictives ou discriminatoires.

Procréation médicalement assistée (PMA) : Dans des pays comme la Belgique, la France et l'Australie, la PMA est accessible aux couples de femmes. Cependant, dans d'autres régions, comme certains pays d'Afrique ou d'Asie, cette option peut être interdite ou limitée.

Gestation pour autrui (GPA) : La GPA est légale dans certains pays comme le Canada, les États-Unis (dans certains États) et l'Ukraine. Cependant, elle est interdite ou strictement réglementée dans de nombreux autres pays, comme la France ou l'Allemagne.

Reconnaissance légale : Même lorsque des enfants sont nés ou adoptés par des couples homosexuels, leur reconnaissance légale en tant que parents peut poser un problème dans certains pays, en raison de lois discriminatoires.

Identité de genre

En Belgique, une personne peut demander à changer de genre sur sa carte d'identité. Les personnes en situation de handicap, même si elles sont sous administration de la personne, peuvent aussi demander à changer de genre.

En 2017, on a changé la loi pour que ce soit plus facile pour les personnes de changer de genre.

Avant, on était obligé de prendre des médicaments ou de faire de la chirurgie si on voulait changer de genre.

Maintenant pour changer de genre il faut :

- Une première déclaration à l'administration communale (l'endroit où on fait des papiers importants).
- Une deuxième rencontre à l'administration pour terminer le changement de genre. On doit attendre trois à six mois pour faire cette démarche.

Expression de genre

En Belgique, chacun a le droit de s'habiller comme il veut.

La loi dit qu'on peut s'habiller comme on veut, sauf dans quelques situations.

Code vestimentaire professionnel : Certaines personnes sont obligées de porter un uniforme pour travailler. *Par exemple : les policiers, les ambulanciers, les cuisiniers. Certaines écoles obligent les élèves à porter un uniforme.*

Discrimination : Bien que la discrimination basée sur l'apparence ou la tenue vestimentaire soit interdite, des préjugés peuvent exister dans certaines situations sociales ou professionnelles.

Voile et symboles religieux : Certaines personnes portent des vêtements particuliers pour respecter leur religion ou leurs croyances. Par exemple, beaucoup de femmes musulmanes portent un voile qui cache leurs cheveux. En Belgique, il y a des lieux publics ou des écoles qui interdisent qu'une personne porte des vêtements qui montrent sa religion.

Certaines personnes trouvent que c'est bien que tout le monde puisse s'habiller comme il veut. D'autres personnes trouvent que c'est normal d'interdire les vêtements liés aux religions ou à la culture.

La Belgique est un pays où on a beaucoup de droits et de liberté. La liberté de s'habiller comme on veut est différente d'un pays à l'autre. Le droit de s'habiller comme on veut est différent en fonction de la religion, de la culture ou de la loi de chaque pays.

Les pays où on peut choisir ses vêtements : Dans beaucoup de pays on peut choisir ses vêtements. Par exemple au Canada, en France ou en Australie. Mais on est toujours obligés de porter des vêtements qui respectent les autres. Par exemple on ne peut pas porter de vêtements avec des signes racistes.

Restrictions religieuses ou culturelles : Dans certains pays, les gens sont obligés de porter certains vêtements. Par exemple, en Arabie Saoudite, en Iran ou en Afghanistan. C'est souvent la religion du pays qui fait qu'on oblige les gens à porter certains vêtements. *Par exemple : les femmes doivent porter le hijab ou le tchador (un voile qui couvre leurs cheveux).*

Milieu professionnel ou scolaire : Parfois les écoles ou l'endroit où on travaille nous disent comment on doit s'habiller. Même dans des pays où on a beaucoup de libertés et où la loi dit qu'on peut choisir ses vêtements.

Criminalisation ou discrimination : Dans certains pays, on est puni où on a moins de droits quand on porte des vêtements qui représentent la communauté LGBTQIA+ (les personnes homosexuelles ou transgenres).

Zones de conflit ou de tensions : Parfois, on choisit nos vêtements pour se sentir plus en sécurité parce qu'on est dans un pays en guerre.

Santé

En Belgique, les personnes LGBTQIA+ ont le droit d'être soignées comme tout le monde.

La loi en Belgique dit que tout le monde a le droit d'aller chez le docteur et d'avoir des soins de santé. Peu importe si on est une femme ou un homme, si on est hétéro ou homo, ou si on est transgenre.

Parfois, les personnes LGBTQIA+ ont des difficultés pour être soignées convenablement. Certains professionnels de la santé ne comprennent pas bien ou jugent les personnes LGBTQIA+. Des formations sont organisées pour apprendre aux professionnels de la santé à mieux accueillir les personnes LGBTQIA+.

En 2025, un nouveau centre de santé a ouvert à Bruxelles. Ce centre s'appelle la Maison Arc-en-Ciel de la Santé (MACS). Il est situé au 20 rue des Grands Carmes, à Bruxelles.

C'est le premier centre médical en Belgique qui pense uniquement aux besoins des personnes LGBTQIA+. Il a été créé par trois associations : Ex Aequo, Genres Pluriels et Tels Quels.

Dans la Maison Arc-en-Ciel de la Santé, on peut :

- Voir un médecin qui respecte et comprend les besoins des personnes LGBTQIA+
- Faire un test pour savoir si on a une infection sexuellement transmissible (IST).
- Parler avec un psychologue ou un sexologue.
- Avoir de l'aide pour ses papiers ou ses problèmes sociaux.
- Être orienté vers des médecins qui comprennent bien les personnes LGBTQIA+.

En plus, la MACS forme les autres professionnels de la santé à accueillir les personnes LGBTQIA+. La MACS est importante parce qu'elle aide les personnes LGBTQIA+ à avoir de meilleurs soins de santé et à se sentir mieux. La MACS permet que les personnes LGBTQIA+ soient traitées comme les autres.



Respect de la vie privée

Le outing, c'est quand on dit aux autres qu'une personne est homosexuelle ou transgenre sans lui avoir demandé.

En Belgique, le outing est interdit par la loi, c'est une violation de la vie privée. Ça veut dire qu'on ne respecte pas la vie privée des gens et c'est puni par la loi.

Cela peut avoir plusieurs conséquences.

- Des conséquences juridiques : La personne peut porter plainte à la police. Le responsable peut être puni.
- Des conséquences personnelles : La personne homosexuelle ou transgenre risque d'avoir des problèmes avec sa famille. La personne risque d'avoir des problèmes à son travail. La personne risque de se sentir très triste parce qu'elle n'a pas pu dire elle-même aux autres qu'elle est transgenre ou homosexuelle.
- Des conséquences sociales : La personne risque d'être rejetée ou insultée parce qu'elle est homosexuelle ou transgenre.

> Il est très important de respecter la vie privée de chacun.

Des lois existent en Belgique pour protéger les personnes LGBTQIA+. La Belgique a créé plusieurs lois pour lutter contre les discriminations. Elles protègent les personnes LGBTQIA+.



La loi du 10 mai 2007

- Cette loi interdit de moins bien traiter quelqu'un parce qu'il est lesbienne, gay, bisexuel ou transgenre (LGBTQIA+).
- Cette loi interdit qu'une personne LGBTQIA+ soit moins bien traitée quand elle est :
 - à l'école
 - au travail
 - dans les magasins ou les services (par exemple : chez le médecin, pour choisir un appartement)

La loi Genre de 2017

La loi Genre de 2017 interdit de moins bien traiter les gens à cause de leur genre. Le genre c'est être un homme, une femme ou une personne non-binaire. On ne peut pas traiter une personne moins bien à cause de son identité de genre.

Une personne qui a un pénis a le droit de se sentir être une fille.

Une personne qui a une vulve a le droit de se sentir être un garçon.

Une personne a le droit de se sentir non-binaire, ça veut dire qu'elle ressent qu'elle est un peu fille et un peu garçon ou aucun des deux.

On ne peut pas traiter moins bien une personne à cause de son expression de genre :

Peu importe si elle est née avec une vulve ou un pénis, une personne a le droit de s'habiller et de se comporter comme elle veut.

Un homme peut avoir des cheveux longs, se maquiller, mettre du vernis à ongle, porter une robe. Une femme peut avoir les cheveux en brosse, mettre une casquette de baseball, porter un « marcel ».

On ne peut pas traiter moins bien une personne parce qu'elle est en transition médicale.

La transition médicale c'est quand une personne commence un traitement pour changer de genre. On ne peut pas traiter moins bien une personne parce qu'elle est en transition sociale. La transition sociale c'est quand on demande pour changer de genre sur sa carte d'identité et ses papiers importants.

Cette loi interdit qu'une personne transgenre soit moins bien traitée quand elle est :

- À l'école
- Au travail
- Dans les magasins ou les services (par exemple : chez le médecin, quand elle veut louer un appartement)

La discrimination directe et indirecte, le harcèlement et le harcèlement sexuel sont également interdits.

La loi interdit :

- La discrimination directe et indirecte.

La discrimination directe, c'est quand quelqu'un est mal traité clairement et ouvertement. *Par exemple quand un patron dit : « Je ne veux pas de personne transgenre dans mon entreprise. »*

La discrimination indirecte, c'est quand une règle ou une habitude semble normale, mais elle désavantage certaines personnes sans le dire clairement.

Par exemple :

« Dans une entreprise tous les employés doivent porter un uniforme très serré. »

> Cette règle peut exclure ou gêner des personnes transgenres ou non-binaires.

La loi interdit :

- Le harcèlement : c'est quand une personne embête très souvent une autre personne
- Le harcèlement sexuel : c'est quand une personne a des paroles ou fait des gestes sexuels à une autre personne sans qu'elle soit d'accord.

Protection et recours

Si une personne est discriminée à cause de son genre ou de son orientation sexuelle, la personne peut porter plainte à l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes.

L'institut pour l'égalité des femmes et des hommes écoute et aide les personnes. Je peux contacter l'institut pour l'égalité des femmes et des hommes de façon confidentielle : ça veut dire que ce que je dis restera secret.

Si la discrimination est prouvée, la personne responsable pourra être punie. Une nouvelle règle en 2023. En 2023, la loi a changé. Une personne peut changer son genre autant de fois qu'elle le souhaite dans les papiers officiels. Mais, on ne peut pas encore écrire "non-binaire" sur les documents officiels.

Conclusion

La Belgique veut protéger les personnes LGBTQIA+. Elle fait des lois pour garantir l'égalité et lutter contre les injustices.





Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

